

27/11/49

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ROYAN

COMMUNE de _____

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **23 NOVEMBRE 1949** 194__

OBJET :
PUBLICITE
Subvention
au S.I.

L'an mil neuf cent quarante neuf, le vingt trois du mois
d' novembre, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **Ch. REGAZONI, Maire**, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **13 Novembre 1949**.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote
49074

Etaient présents : MM. **Ch. REGAZONI, Veysaître -**
Bochedereaux - Choucaud - rugnaud - Baudet -
Bujard - Chozeaud - Chollet - Craudeau - Couill
Doreau - Mala - Thirion - Brotyeau - Dufour -
Seignat - Gallou - Fouget - Belle-Rikosky.
Excusés : M. **Bouchet** qui est représenté par
Absents MM. **M. Bujard.**
Absents **Cousinet - Kébidier - Simon - Jaquet**
Moulinas - Reutin.

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Monsieur Bujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. **Vaucheret**, approuvé par la Chambre
Clinique avait rédigé le vœu suivant :

" La Chambre d'Industrie Climatique réunie à la
Mairie de Royan le 5 av. 1949, demande au
Conseil Municipal d'inscrire à son budget
une somme permettant au Syndicat d'initiative
d'entreprendre une publicité en faveur de la
station ainsi que cela avait lieu avant 1939 et
suivant ainsi l'exemple du plus grand nombre
de villes et stations françaises qui ont
compris l'intérêt des Syndicats d'initiatives
et de l'aide à leur apporter pour poursuivre
leur œuvre ".

La somme de 100.000 francs est envisagée.

MAGASIN GENERAL LA ROCHELLE

La Commission des Finances a estimé qu'il est maintenant indispensable qu'un effort énergique de publicité soit entrepris. Il faut qu'on sache que ROYAN existe à nouveau. Elle propose au Conseil, qui accepte, qu'une subvention de 100.000 francs (cent mille) soit versée au S.I. de ROYAN, afin de le mettre en mesure de faire une bonne publicité pour la Ville.

Les fonds seront prélevés sur le o édité "Dépenses Imprévues" du Budget de 1949.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents
à la séance.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les empêche de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Le Rocher, le

Le Secrétaire Général
L. D. P. S. E.
L. D. P. S. E.

Pour extrait conforme :
Le Maire,



M. L. L. L. L.